

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 11 JANVIER 2013

L'an deux mille treize le onze janvier le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents :	– Alfred BECKER	– Pierre MILLION
	– Christian BERNARD	– Brigitte ROLAND
	– Jean-François COSTER	– Marie-Josèphe SCHMITT
	– Josiane EHRLÉ	– Josiane TALLOTTE
	– Marie-Thérèse GERARD	
Excusé :	– Olivier BECHE	
Pouvoir :	– Olivier BENA à Josiane TALLOTTE	
Secrétaire :	– Brigitte ROLAND	

Conseillers en exercice :	11
Présents :	9
Pouvoirs :	1
Ouverture :	20h30
Clôture :	0h00
Convocation :	4/01/2013

1) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013 pour la réalisation des travaux suivants :

- rénovation et mise en conformité du paratonnerre de l'église : coût HT de 6 882 € suivant devis,
- remplacement de la zinguerie de la salle des fêtes : coût HT de 5 799,2 € suivant devis
- rénovation du toit central et du clocheton du musée du textile : coût HT de 17 850,88 € suivant devis

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2013.

- autorise madame le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2) ACQUISITION DES PARCELLES B 415 À 418

Madame le maire rappelle que lors de la séance du 14 décembre 2012, les conseillers l'avaient autorisée à faire une proposition d'achat des parcelles B415 à 418 au prix de 20 € l'are et informe que madame Jutten, propriétaire des parcelles 416 à 418, accepte l'offre. En revanche, madame Kraft, propriétaire de la parcelle B 415, ne souhaite pas céder son terrain.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide l'acquisition des parcelles 416-417-418, en section B, appartenant à madame Jutten, d'une contenance totale de 29a 65ca, moyennant le prix de 593 € (soit 20 € l'are) ;
- décide que la cession pourra se faire par acte administratif ou acte notarié (les frais attenants seront alors à la charge de la commune) ;
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3) OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR SORTIE SCOLAIRE DE FIN D'ANNÉE

L'école Gratien LORRAIN sollicite une subvention communale pour deux sorties de fin d'année :

- classes du CP au CM2 : une visite du zoo d'Amnéville afin de permettre aux élèves de découvrir des animaux du monde entier (total de 1664 euros pour 51 élèves) :
- classe des maternelles : une journée à la ferme pédagogique de Reillon, certainement en lien avec l'école de Petitmont (total 550 euros pour 24 élèves).

Madame le maire rappelle que la commune octroie une subvention importante pour financer la grande sortie qui a lieu tous les quatre ans (2000 euros en 2010) et avait décidé, l'an dernier, d'accorder 150 € pour les sorties de fin d'année. Elle fait également part de l'avis d'Olivier BENA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accorde une subvention de 300 euros, soit 150 euros pour chacune des deux sorties scolaires, à la coopérative scolaire de l'école Gratien LORRAIN.

4) MODIFICATION DE LA CONVENTION PDIPR

En date du 16 novembre 2012, le conseil municipal a approuvé une convention de passage relative à l'inscription des sentiers privés situés sur notre commune. Le Conseil général avait transmis une mauvaise version de la convention par erreur. La nouvelle version concerne les mêmes sentiers mais présente quelques tournures différentes et l'interdiction de pique-niquer a été retirée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après délibération,

approuve et autorise madame le maire à signer la convention de passage détaillant les chemins privés de la commune concernés par le PDIPR.

5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Compte rendu du dernier conseil** : suite à une question de monsieur Coster, il est précisé que la parcelle sera vendue à monsieur Frappart et non à l'association Croc-blanc comme cela avait précédemment été présenté. Il acquiert toutefois cette parcelle pour réaliser un projet de l'association.
- **Tonte** : le conseil décide que la partie à droite de l'immeuble « les perches » sera fauchée et non plus tondue. Le fauchage de ce secteur et de celui derrière l'école fera l'objet d'une convention. La tonte du parc sera réalisée 7 fois dans l'année au lieu de 8. L'entretien du terrain de foot sera décidé ultérieurement.
- **Déchets** :
 - la poubelle de la salle des fêtes ne sera plus mise à disposition des locataires. Ceux-ci devront remporter leurs déchets ou auront la possibilité de louer un bac à la communauté de communes. Les locataires devront également remporter les déchets triés sauf si le ramassage des écosacs a lieu le mardi suivant la location de la salle. Le grand bac pourra être prêté pour des grandes fêtes (foulée du renard, brocante du 15 août, fête du plan d'eau).
 - une plainte a été déposée concernant un dépôt sauvage près des colonnes de tri du parking.
 - une plainte a été déposée par le maire de Cirey concernant un dépôt sauvage sur le chemin rural de Châtillon à Cirey. Une partie du dépôt se trouvait sur le territoire de Val-et-Châtillon.
 - on constate que des sacs de tri sont sortis plusieurs jours avant la collecte et des bacs sont en permanence sur le trottoir. Madame le maire se concertera avec le président de la communauté de communes pour envoyer des lettres de rappel à l'ordre cosignées .

- **Exploitation forestière** : le conseil accepte l'offre de Pierre ROBIN concernant l'exploitation des parcelles 24 et 28 pour le façonnage et le débardage de grumes feuillues (160m3) ainsi que pour l'abattage et le débusquage du bois de chauffage.
- **Service des eaux** : les index et la date du relevé figurant sur les factures, les tickets de relevé des compteurs ne sont plus systématiquement donnés.
- **Ecole** : une réunion avec les parents de Petitmont est prochainement organisée au sujet de la possibilité d'un regroupement entre les écoles de Val et Petitmont (par un transport bus, des petits de Petitmont viendraient à Val-et-Châtillon et des plus grands de Val-et-Châtillon iraient à Petitmont). La question du changement de rythme scolaire sera traitée par la suite.
- Pour l'année 2012, le conseil décide d'accorder aux employés Partego-FRS travaillant pour la commune le même cadeau que pour 2011 (chèque cadeau de 50 €).
- Questions ou remarques transmises par Olivier BENA :
 - **Journées du patrimoine 2013** : une réunion sera prochainement organisée pour les conseillers intéressés et les autres partenaires afin de définir le programme (concerts, conférences, expositions). Le thème du patrimoine religieux a été choisi afin de mettre en valeur l'inventaire réalisé par le Conseil général concernant l'orfèvrerie et les objets métalliques culturels de Val-et-Châtillon. Cette opération avait été réalisée dans le cadre de l'*Inventaire général du patrimoine culturel* en lien avec le millénaire de l'abbaye de Saint-Sauveur.
 - **Calendrier des manifestations 2013** : un courrier devrait être envoyé aux présidents d'associations qui donneront les dates de leurs manifestations afin d'alimenter le site internet de la Commune mais aussi en prévision de l'édition d'un dépliant de la communauté de communes sur le planning des actions au Pays de la Haute-Vezouze.
 - Quelles sont les avancées sur le dossier de l'**aire de camping-car** ? Le projet prioritaire est actuellement celui de la maison de la forêt à Norroy. Une fois que celui-ci sera défini, le projet de l'aire de camping-car sera finalisé. L'idée de mettre une barrière électronique qui s'ouvre avec une carte bleue est trop onéreuse et a été abandonnée.

Fait à Val-et-Châtillon, le 15/01/2013
Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE